







GAL du Pays de La Châtre en Berry

Compte rendu du Comité de Programmation LEADER Lundi 13 mars 2023 à 17H30 - Salle de la Chapelle à La Châtre

Etaient présents : 20 membres

COLLEGE PUBLIC - 9 présents - 6 votants

Nom Prénom	Intervenant en qualité de	Titulaire ou suppléant	Présents	Votants
François DAUGERON	Président du Pays de La Châtre en Berry, Maire de Sainte-Sévère, Vice-Président de la CDC La Châtre Sainte-Sévère	Titulaire	x	х
Patrick JUDALET	Maire de La Châtre, Président de la CDC La Châtre - Sainte-Sévère	Suppléant	x	
Christian ROBERT	Maire de Mers-sur-Indre Président de la CDC Val de Bouzanne	Titulaire	x	x
Virginie FONTAINE	Membre du Bureau du Pays Conseillère Départementale	Suppléante	x	
Guy GAUTRON	Vice-Président du Pays de La Châtre en Berry, Maire de Neuvy-Saint-Sépulchre	Titulaire		
Patricia VILCHES- PARDO	Membre du Bureau du Pays Adjointe de La Châtre	Suppléante		
Marc FLEURET	Membre du Bureau du Pays Président du Conseil Départemental de l'Indre	Titulaire		
Michèle SELLERON	Membre du Bureau du Pays Conseillère départementale	Suppléante		
Philippe PELLETIER	Membre du Bureau du Pays Conseiller municipal d'Urciers	Titulaire		
Patrice DOUET	Membre du bureau du Pays Adjoint de Verneuil sur Igneraie	Suppléant	х	х
Jean-Michel DEGAY	Conseiller Municipal d'Aigurande	Titulaire	x	x
Barbara NICOLAS	Membre du Bureau du Pays Maire de Mouhers Déléguée de la CDC Val de Bouzanne	Suppléante		
Philippe SAVY	Adjoint de Montgivray	Titulaire		
Rémy DIMEGLIO	Conseiller Municipal de Crevant	Suppléant		
Daniel CALAME	Membre du Bureau du Pays Maire de Saint Plantaire, Membre du Bureau de la CDC de la Marche Berrichonne	Titulaire	x	X
Philippe PATRIGEON	Maire de La Berthenoux	Suppléant	x	
Patrick CHARASSON	Membre du Bureau Maire de Feusines, Délégué de la CDC La Châtre - Ste-Sévère	Titulaire	x	х
Jean-Pierre NICOLET	Adjoint au Maire de Août, Délégué de la CDC La Châtre -Sainte-Sévère	Suppléant		

COLLEGE PRIVÉ - 6 présents – 6 votants

Nom Prénom	Intervenant en qualité de	Titulaire ou suppléant	Présents	Votants
Jean-Claude MOREAU	Référent LEADER du Conseil de Développement, Président du Conseil de Développement	Titulaire	x	х
Stéphane BAUCHET	Foyer des Jeunes Travailleurs, membre du Conseil de Développement	Suppléant		
Sébastien DELAVEAU	Membre du Conseil de Développement Co-Président de l'URGC	Titulaire		
Pascal COUTURIER	Membre du Conseil de Développement, CODAR Boischaut Sud	Suppléant	x	x
Alain GLAUMOT	Secteur du Tourisme Président de l'Office de Tourisme de La Châtre	Titulaire		
Jacqueline MAJOREL	Secteur du Tourisme Directrice de l'Office de Tourisme de La Châtre	Suppléante		
Monique JOGUET	Secteur Culturel Association "Tati en fête"	Titulaire		
Delphine GABILLAT	Secteur Culturel Théâtre Maurice Sand	Suppléante	x	х
Christian NIEL	Site touristique et patrimonial emblématique Président du Parc des Parelles, Membre du Conseil de développement	Titulaire		
Marie-Christine MERCIER	Site touristique et patrimonial emblématique Maire de Montipouret en charge du site du Moulin d'Angibault	Suppléante		
Arnaud LAMY	Secteur Agricole Elu de la Chambre d'Agriculture de l'Indre, Membre du Conseil de développement	Titulaire	x	x
Jérémie DEBELLE	Secteur Agricole Elu de la Chambre d'Agriculture de l'Indre	Suppléant		
Raphaël BONNIN	Secteur Artisanal Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Indre	Titulaire	x	х
MAILLIEN Bernard	Secteur Artisanal Commission Commerce et Artisanat d'Aigurande	Suppléant		
NAUDET Jacky	Secteur Commercial Union Des Entreprises de l'Indre (U.D.E.I.),	Titulaire		
DEVISSCHER Thomas	Secteur Commercial Président de l'UCIA de La Châtre	Suppléant		
Claude GEBUSSON	Secteur Associatif Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Indre	Titulaire		
Eric WEINLING	Secteur Associatif Trésorier de l'association "Le son continu"	Suppléant	x	х
Jacques LUCBERT	Secteur Environnemental Président de l'association Indre Nature, Membre du Conseil de développement	Titulaire		
René MARANDON	Secteur Environnemental Président de la Société Pomologique du Berry, Membre du Conseil de développement	Suppléant		
Pascal DUCROT	Partenaires du développement et financement économique Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Indre	Titulaire		
Eric MASSÉ	Partenaires du développement et financement économique Président du Comité d'agrément de La Châtre d'Initiative Indre	Suppléant		

Etaient également excusés ou absents :

Dominique ROULLET - Vice-Président du Conseil Régional Centre - Val de Loire, délégué au Développement des territoires et à la contractualisation ;

Aymeric COMPAIN – Conseiller Régional du Centre-Val de Loire – référent LEADER ;

Frédéric BUXERAUD - Région Centre - Val de Loire/Pilotage coordination du FEADER;

Stéphanie MATHE - Agence de Services et de Paiement/Délégation Régionale Centre - Val de Loire ;

Catherine DUFFOURG – Chef du service d'appui aux territoires ruraux (SATR)

Isabelle DUFOIS - Direction Départementale des Territoires de l'Indre/Service d'appui aux territoires ruraux (SATR);

Autres participants:

Arnaud DENORMANDIE - représentant de Madame Barbara NICOLAS excusée

Yann LE ROUX - *Directeur du Pays de La Châtre en Berry ;* **Isabelle YVERNAULT -** *Gestionnaire LEADER du GAL du Pays de La Châtre en Berry ;*

Monsieur François DAUGERON, Président du GAL du Pays de La Châtre en Berry procède à la vérification du double quorum : sont présents 12 votants sur 20 membres ayant voix délibérative, dont 6 votants du collège public sur 9 membres ayant voix délibérative et 6 votants du collège privé sur 11 membres ayant voix délibérative.

Il constate que la règle du double quorum est respectée (au moins 50% des membres du Comité de programmation doivent assister à la réunion et au moins 50% des présents doivent appartenir au collège privé).

Le Président remercie les membres présents et tient à faire part des excuses des personnes n'ayant pu se libérer pour cette réunion du Comité de programmation.

Monsieur le Président remercie Mme Delphine GABILLAT qui succède à Mme Monique JOGUET. Il rappelle l'ordre du jour :

- 1. Approbation du compte rendu du Comité de Programmation du 10 octobre 2022
- 2. Présentation des dossiers pour avis définitif
- 3. Rappel du calendrier de fin de programme
- 4. Point sur la maquette financière
- 5. Questions diverses

1. Approbation du compte rendu du Comité de Programmation du 10 octobre 2022

Le Président invite les membres du comité à faire connaître leurs observations sur le compte rendu du Comité de Programmation du 10 octobre 2022.

Aucune observation n'est formulée par les membres présents, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Présentation des dossiers pour avis définitif

Le Président rappelle que les dossiers présentés pour avis définitif, ont d'abord reçu un avis d'opportunité favorable en comité de programmation LEADER sur la base d'une fiche projet, puis ces dossiers de subvention constitués par les porteurs de projet ont été instruits par les services de la DDT de l'Indre.

Il précise que les réajustements des montants ont été faits en fonction des pièces fournies par le maître d'ouvrage lors de la complétude des dossiers.

Dossier n°1 : « Création d'un théâtre de verdure »

<u>Thématique Leader</u>: Fiche action $n^{\circ}1$ « Valorisation et promotion du territoire et de ses potentialités »

Porteur du projet : Commune d'Orsennes

<u>Description du projet</u> : cf. compte rendu du Comité de Programmation du 10 octobre 2022

DEPENSES	Avis d'opportunité	Avis définitif
Dépenses sur devis : aménagement du site	44 670,00 €	44 670,00 €
Prestations de services		
Frais salariaux		
Coûts indirects: 15% des frais salariaux		
Autres dépenses		
Communication et promotion		
TOTAL	44 670,00 €	44 670,00 €

Plan de financement	Avis d'opportunité	Avis définitif
Etat :		
Région Centre Val de Loire :		
Département :		
Autres (communes, EPCI,):		
Autofinancement	8 934,00 €	8 934,00 €
Autres financeurs privés		
LEADER	35 736,00 €	35 736,00 €
TOTAL	44 670,00 €	44 670,00 €

M. ROBERT ajoute que c'est un très beau dossier situé près de l'étang et qu'il faut y porter un intérêt.

Avis définitif du Comité de Programmation :

Le dossier est approuvé à l'unanimité pour un montant de 35 736 € de subvention LEADER compte tenu d'un montant de dépenses éligibles de 44 670 €.

Dossier $n^{\bullet}2$: « Promotion du territoire et communication »

<u>Thématique Leader</u>: Fiche action $n^{\circ}1$ « Valorisation et promotion du territoire et de ses potentialités »

Porteur du projet : Commune de Communes de La Châtre et Ste Sévère

Description du projet : cf. compte rendu du Comité de Programmation du 06 mai 2021

DEPENSES	Avis d'opportunité	Avis définitif
Dépenses sur devis :		
Prestations de services	208 500,00 €	98 601,00€
Frais salariaux		
Coûts indirects : 15% des frais salariaux		
Autres dépenses		
Communication et promotion		
TOTAL	208 500,00 €	98 601,00 €

Plan de financement	Avis d'opportunité	Avis définitif
Etat :		
Région Centre Val de Loire :	60 000,00 €	
Département :	16 680,00€	
Autres (communes, EPCI,):		
Autofinancement	41 820,00 €	19 720,20 €
Autres financeurs privés		
LEADER	90 000,00 €	78 880,80 €
TOTAL	208 500,00 €	98 601,00 €

M. JUDALET explique que le projet a été simplifié en supprimant certains postes pour être plus rapide et efficace.

Avis définitif du Comité de Programmation :

Le dossier est approuvé à l'unanimité pour un montant de 78 880,80 € de subvention LEADER compte tenu d'un montant de dépenses éligibles de 98 601 €.

Dossier n°3 : « Equipement mobilier du gîte d'étape de Lourdoueix St Michel »

<u>Thématique Leader</u>: Fiche action $n^{\circ}1$ « Valorisation et promotion du territoire et de ses potentialités »

Porteur du projet : Commune de Communes de la Marche Berrichonne

<u>Description du projet</u> : cf. compte rendu de la consultation écrite du Comité de Programmation du 18 octobre 2021

Dépenses	Avis d'opportunité	Avis définitif	
Dépenses sur devis	30 000,00 €	30 839,99 €	Etat
Frais salariaux			Rég
Coûts indirects : 15% des frais	- €		Dép dép
salariaux			Aut
Autres dépenses	- €		Aut
			Aut
	-€		LEA
TOTAL	30 000,00 €	30 839,99 €	101

Plan de financement	Avis d'opportunité	Avis définitif
Etat		
Région		
Département : Conseil départemental de l'Indre		
Autres (communes, EPCI,)		
Autofinancement : public	12 000,00 €	12 239,99 €
Autres financeurs privés		
LEADER	18 000,00 €	18 600,00 €
TOTAL	30 000,00 €	30 839,99 €

Mme Fontaine explique que M. Courtaud a fait la promotion de ce projet sur Radio Berry Sud. C'est un beau projet qui complète l'offre d'hébergement touristique du Boischaut Sud. Le Président ajoute que cela permet la préservation du patrimoine.

Avis définitif du Comité de Programmation :

Le dossier est approuvé à l'unanimité pour un montant de 18 600 € de subvention LEADER compte tenu d'un montant de dépenses éligibles de 30 839,99 €.

Dossier n°4 : « Installation d'un chauffage par géothermie au gymnase Garnier »

<u>Thématique Leader</u>: Fiche action n^3 « Structuration de filières valorisant les ressources territoriales »

Porteur du projet : Commune de La Châtre

Description du projet : cf. compte rendu du Comité de Programmation du 17 février 2022

Dépenses	Avis d'opportunité	Avis définitif
Dépenses sur devis : acquisition de mobilier et équipements	326 158,00 €	164 095,38 €
Frais salariaux		
Coûts indirects : 15% des frais salariaux	- €	
Autres dépenses	-€	
	- €	
TOTAL	326 158,00 €	164 095,38 €

Plan de financement	Avis d'opportunité	Avis définitif
Etat : ADEME	109 400,96 €	39 200,00 €
Région CRST	123 613,88 €	62 188,00 €
Département : Conseil départemental de l'Indre		
Autres (communes, EPCI,)		
Autofinancement : public	65 082,67 €	46 297,84 €
Autres financeurs privés		
LEADER	28 060,49 €	16 409,54 €
TOTAL	326 158,00 €	164 095,38 €

M. Le Roux : Ce dossier ne représente qu'une partie du projet de géothermie du gymnase Garnier puisque la part totale des aides publiques est limitée à 125 000€. Par conséquent la commune a dû restreindre un certain nombre de postes de dépenses. Le dossier global est beaucoup plus onéreux.

M. Judalet : Le financement de cette opération s'est fait avec plusieurs partenaires. Le gymnase a été rénové complètement avec un projet qui s'élève au total à 2,7 millions d'euros T.T.C. La part de la géothermie et du chauffage du bâtiment représente 400 000€ et la part géothermie pure est de 164 095,38€ avec un financement LEADER de 16 409,54€.

Dans le cadre des visites de l'ADEME'TOUR ce projet a été présenté à une cinquantaine de partenaires. C'est un projet qui a un impact sur le budget de la ville de La Châtre. Le gymnase a une amplitude d'utilisation très large qui s'étale du lundi matin au samedi pour les classes allant des maternelles aux lycéens avec en plus les associations.

M. Moreau : Quelle est la température ?

M. Judalet : Il y a des sondes dans le sol avec un système d'échangeur thermique. La température est de 16° dans le gymnase et de 19° dans les vestiaires.

M. Moreau : Dans combien de temps peut être envisagé le retour sur investissement ?

M. Judalet : Il faut envisager de 5 à 7 ans pour bénéficier du retour sur investissement et l'amortissement est assez rapide. La consommation d'énergie a été divisée par trois.

Avis définitif du Comité de Programmation :

Le dossier est approuvé à l'unanimité pour un montant de 16 409,54 € de subvention LEADER compte tenu d'un montant de dépenses éligibles de 164 095,38€.

Dossier n°5 : « Création d'une nouvelle muséographie-scénographie du parcours permanent de la Maison des Traditions »

<u>Thématique Leader</u>: Fiche action $n^{\circ}4$ « Structuration et développement d'une filière touristique originale fondée sur le lien "nature-culture" »

Porteur du projet : Commune de Chassignolles

<u>Description du projet</u> : cf. compte rendu de la consultation écrite du Comité de Programmation du 27 février 2019

Dépenses	Avis d'opportunité	Avis définitif
Dépenses sur devis	86 000,00 €	50 886,97 €
Frais salariaux	15 000,00 €	40 133,10 €
Coûts indirects : 15% des frais salariaux	-€	6 019,97 €
Autres dépenses	-€	
	- €	
TOTAL	101 000,00 €	97 040,04 €

Plan de financement	Avis d'opportunité	Avis définitif
Etat	29 167,00 €	
Région		
Département : Conseil départemental de l'Indre	24 000,00 €	31 748,00 €
Autres (communes, EPCI,)		
Autofinancement : public	9 567,00 €	13 058,41 €
Autres financeurs privés		
LEADER	38 266,00 €	52 233,63 €
TOTAL	101 000,00 €	97 040,04 €

Le Président indique que ce projet est une première phase du dossier de mise en tourisme de la maison des traditions, qui est un site touristique patrimonial important.

M. Robert : Le Département de l'Indre soutient ce projet qui est un site touristique majeur du Boischaut Sud. C'est un atout supplémentaire de mettre en place une scénographie, qui amènera des personnes supplémentaires. C'est une belle opération.

Avis définitif du Comité de Programmation :

Le dossier est approuvé à l'unanimité pour un montant de 52 233,63 € de subvention LEADER compte tenu d'un montant de dépenses éligibles de 97 040,04 €.

Dossier n°6 : « Création et aménagement de la Maison du Tourisme du Val de Bouzanne »

<u>Thématique Leader</u>: Fiche action $n^{\circ}4$ « Structuration et développement d'une filière touristique originale fondée sur le lien "nature-culture" »

Porteur du projet : Communauté de Communes du Val de Bouzanne

<u>Description du projet</u> : cf. compte rendu de la consultation écrite du Comité de Programmation du 22 juin 2022

Dépenses	Avis d'opportunité	Avis définitif	Plan de financement	Avis d'opportunité	Avis définitif
Dépenses sur devis	9 083,00 €	14 058,42 €	Etat		
Frais salariaux	15 089,00 €	16 465,58 €	Région		
Coûts indirects : 15% des frais	2 263,00 €	2 469,84 €	Département : Conseil départemental de l'Indre		
salariaux			Autres (communes, EPCI,)		
Autres dépenses	6 857,00 €		Autofinancement : public	6 658,00 €	6 598,77 €
			Autres financeurs privés		
	-€		LEADER	26 634,00 €	26 395,07 €
TOTAL	33 292,00 €	32 993,84 €	TOTAL	33 292,00 €	32 993,84 €

Le projet a été lancé en 2022 pour compléter l'Office du pôle de La Châtre. Depuis mai 2022, il est passé plus de 900 visiteurs. Une convention sera conclue avec la Communauté de Communes de La Châtre pour définir les actions à mener avec l'Office du Tourisme.

Le Président rappelle qu'une étude touristique a été validée au niveau du Pays, en vue de réunir tous les acteurs touristiques du territoire.

Avis définitif du Comité de Programmation :

Le dossier est approuvé à l'unanimité pour un montant de 26 395,07 € de subvention LEADER compte tenu d'un montant de dépenses éligibles de 32 993,84 €.

Dossier $n^{\bullet}7$: « Coopération pour le développement de la véloroute Indre à vélo V49 »

<u>Thématique Leader</u>: Fiche action n°5 «Coopération »

<u>Porteur du projet</u> : Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre

Description du projet : cf. compte rendu du Comité de Programmation du 06 mai 2021

Dépenses	Avis d'opportunité	Avis définitif
Dépenses sur devis :		
Prestations de services		
Frais salariaux	13 968,66 €	13 968,66 €
Coûts indirects : 15% des frais salariaux	2 095,30 €	2 095,30 €
Autres dépenses		
Communication et promotion		
TOTAL	16 063,96 €	16 063,96 €

Plan de financement	Avis d'opportunité	Avis définitif	
Etat:			
Région Centre Val de Loire :			
Département :			
Autres (communes, EPCI,):			
Autofinancement	3 212,79 €	3 212,80 €	
Autres financeurs privés			
LEADER	12 851,17 €	12 851,16 €	
TOTAL	16 063,96 €	16 063,96€	

Le Président explique que c'est un beau projet associant 4 départements sur 345 km et il souligne le travail réalisé en concertation par les 10 Communautés de Communes. C'est un grand projet dont il faut être fier.

M. Weinling: C'est un beau projet et aujourd'hui la commercialisation va pouvoir commencer. Un agent a été recruté pour assurer la partie communication de cette opération. Cela représente 14 Km sur la Communauté de Communes La Châtre Ste Sévère et de 14 à 16 Km sur la Communauté de Communes Val de Bouzanne. C'est l'amorce de quelque chose, c'est un itinéraire et il faut travailler sur des boucles afin de maintenir les touristes plus longtemps sur le territoire. Il s'agit de développer le tourisme de moyen séjour.

Le développement du tourisme à vélo passe par le développement des hébergements « Accueil Vélo », mais aussi par le développement des boucles de cyclotourisme et de VTT, et par la promotion des itinéraires cyclables « Indre et Compostelle à Vélo »

M. Calame : Si on veut que les itinéraires cyclables soient fréquentés, il faut que les infrastuctures suivent. Il faut développer des hébergements adaptés aux cyclotouristes avec des garages à vélos, des consignes pour les bagages. Ces hébergements ne doivent pas être trop onéreux, 15 à $20 \in 1$ a nuit.

M. Weinling: C'est la raison pour laquelle, il faut promouvoir le label « Accueil Vélo ». L'aménagement du parcours est à présent terminé, maintenant il faut travailler sur la mise en tourisme des itinéraires.

Avis définitif du Comité de Programmation :

Le dossier est approuvé à l'unanimité pour un montant de 12 851,16 € de subvention LEADER compte tenu d'un montant de dépenses éligibles de 16 063,96€.

Dossier n°8 : « Animation-gestion du programme LEADER 2014-2020 pour l'année 2022 (opération 19.4) »

<u>Thématique Leader</u>: Fiche action n°6 « Animation, gestion, communication, évaluation du programme » <u>Porteur de projet</u>: Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry

Dépenses prévisionnelles	Montant		
Frais salariaux	26 066,33 €		
Coûts indirects: 15% des frais salariaux	3 909,95 €		
TOTAL Année 2023 / 2024	29 976,28 €		

Plan de financement	Montant
LEADER	23 981,02 €
Pays (20%)	5 995,26 €
TOTAL Année 2023 / 2024	29 976,28 €

Avis définitif du Comité de Programmation :

Le dossier est approuvé à l'unanimité pour un montant de 23 981,02 € de subvention LEADER compte tenu d'un montant de dépenses éligibles de 29 976,28 €.

Dossier n°9: « Animation-gestion du programme LEADER 2014-2020 pour les années 2023-2024 (opération 19.4) »

<u>Thématique Leader</u>: Fiche action n°6 « Animation, gestion, communication, évaluation du programme » <u>Porteur de projet</u>: Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry

Dépenses prévisionnelles	Montant	Plan de financement	Montant
Frais salariaux	20 874,76 €	LEADER	19 204,77 €
Coûts indirects : 15% des frais salariaux	3 131,21 €		
		Pays (20%)	4 801,20 €
TOTAL Années 2023 / 2024	24 005,97 €		
		TOTAL Années 2023 / 2024	24 005,97 €

M. Le Roux précise que ce comité de programmation est le dernier du programme LEADER 2014-2020.

Avis définitif du Comité de Programmation :

Le dossier est approuvé à l'unanimité pour un montant de 19 204,77 € de subvention LEADER compte tenu d'un montant de dépenses éligibles de 24 005,97€.

3. Rappel du calendrier de fin de programme

Le Président fait part aux membres du comité des dates de fin de programme qui sont les suivantes :

- La date limite de programmation est fixée au 31 mars 2023
- La date limite de conventionnement est fixée au 30 juin 2023
- Le dépôt des demandes de paiement au service instructeur (DDT) est possible jusqu'au 31 décembre 2024
- La fin des paiements par l'organisme payeur (ASP) interviendra au 31 décembre 2025

Le Président présente l'état des dossiers non soldés.

Les dossiers en attente de conventionnement (avant le 30 juin 2023) sont les suivants :

- 1. Création d'un Théâtre de verdure à Orsennes
- 2. Promotion du territoire et communication CDC La Châtre Ste Sévère
- 3. Equipement du Gîte d'étape de Lourdoueix St Michel porté par la CDC de la Marche Berrichonne
- 4. Installation d'un chauffage par géothermie au gymnase de La Châtre
- 5. Création d'une nouvelle muséographie-scénographie du parcours permanent de la Maison des traditions de Chassignolles
- 6. Création Aménagement de la Maison du Tourisme du Val de Bouzanne
- 7. Coopération pour le développement de la véloroute Indre à Vélo V49
- 8. Programme FEADER 2014-2020 : Animation gestion Année 2022
- 9. Programme FEADER 2014-2020 : Animation gestion Année 2023 / 2024

Les dossiers en attente de fin d'exécution pour paiement sont les suivants :

- 1. Création de deux véloroutes CDC Val de Bouzanne avant le 01/06/2023
- 2. Création de deux véloroutes CDC La Châtre avant le 01/07/2023
- 3. Mise en place d'audio guides à la Basilique de Neuvy avant le 31/08/2023
- 4. Création d'un circuit culturel à Montgivray avant le 10/09/2023
- 5. Aménagement d'une salle de spectacle à la MJCS avant le 30/05/2024
- 6. Aménagement d'un espace pédagogique à la Maison Jour de Fête de Ste Sévère avant le 30/08/2024
- 7. Mise en valeur des Fresques de l'église de Vic avant le 31/10/2024

Les dossiers en attente de paiement sont les suivants :

- 1. Renforcement de l'attractivité de Lourdoueix St Michel
- 2. Equipement du gîte rural et du gîte d'étape à Le Magny

4. Point sur la consommation de la maquette financière

Proposition de transfert de crédits : 6.8%

Fiches actions		Montant FEADER modifié le 4/11/2021	Montant FEADER passé en Comité de Programmation	Montant prélevé	Montant ajouté	Nouvelle maquette au 13/03/2023
1	Valorisation et promotion du territoire et de ses potentialités		293 183,32 €		45 483,32 €	293 183,32 €
2	Soutien et expérimentation de démarches d'accueil et d'accompagnement		96 410,89 €	-33 289,11 €		96 410,89 €
3	Structuration de filières valorisant les ressources territoriales		41 248,98 €		16 348,98 €	41 248,98 €
4	Structuration et développement d'une filière touristique originale fondée sur le lien "nature-culture"		371 298,56 €	-13 701,44 €		371 298,56 €
5	Coopération	32 200,00 €	45 019,20 €		12 819,20 €	45 019,20 €
6	Animation, gestion, communication, évaluation du programme		251 141,17 €	-27 660,95 €		249 939,05 €
	Total	1 097 100,00 €	1 098 302,12 €	-74 651,50 €	74 651,50 €	1 097 100,00 €

Le Président présente les chiffres de la maquette financière. C'est la fin du programme européen LEADER 2014-2022 avec une consommation de 100% de l'enveloppe attribuée de 1 097 100€.

Le Président rappelle que le Pays est lauréat du prochain programme LEADER avec l'aide du cabinet AUXILIA. Nous attendons le montant de l'enveloppe qui sera attribué mais la tendance serait plutôt à la baisse.

Le Président fait part de sa rencontre avec le Président de la Région. Les dossiers sont lourds à gérer surtout pour les associations, aussi le versement d'un acompte à hauteur de 30% serait envisagé. La nouvelle règlementation devrait permettre une plus grande fluidité dans le traitement des dossiers (plus d'intervention de la DDT, mais un flux direct avec la Région).

- M. Moreau : Il est satisfaisant de constater que l'enveloppe a été consommée en totalité. On note toutefois que certaines associations ont eu des difficultés à monter leurs dossiers, notamment sur la fiche action 2.
- M. Weinling : Il faut de l'ingénierie pour monter les dossiers et de la trésorerie pour faire les avances de subventions, dont sont dépourvues les petites associations.

Le Président indique que M. Bonneau, Président du Conseil Régional a expliqué que pour les projets associatifs, il fallait plutôt s'orienter vers un financement A Vos ID. On constate que les critères du dispositif A Vos ID sont très compliqués et que les dossiers sont plutôt complexes à monter.

M. Judalet : Est-il vraiment nécessaire d'avoir pour chaque dossier un avis définitif alors que l'on a un avis d'opportunité ?

Le Président : C'est obligatoire et règlementaire, d'autant que le projet a pu être modifié lors du dépôt du dossier de subvention.

5. Questions diverses

M. Robert apporte une précision suite à sa rencontre avec la vice-Présidente de la Région qui s'occupe du dispositif A vos ID, qui souhaiterait intervenir lors d'un prochain comité syndical.

Mary.

Le Président ajoute qu'il prendra contact avec elle.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt le Comité de programmation LEADER.

François DAUGERON
Président du Groupe d'Action Locale,
Vice-Président du Conseil départemental de l'Indre
Maire de Sainte-Sévère-sur-Indre